

Seigneurie de *Bouex*

Lecture est faite, par M. le Secrétaire, d'une note de M. *Dujarric-Descombes* nous donnant, sur la seigneurie de *Bouex*, les détails intéressants qui suivent:

"En 1643, les *La Rochefoucauld* cédèrent à *François du Lau*, seigneur de *Bouex*, la haute justice leur appartenant sur la paroisse et les lieux où la dame de *Livenne*, mère dudit *du Lau*, avait la basse justice.

Esther de Livenne, fille de *Gabriel*, seigneur de *Bouex*, avait épousé, en 1614, *Isaac du Lau*, seigneur de *La Vouture*, arrière-petit-fils de *François*, seigneur de *La Côte en Périgord*. Elle en eut *François*, né posthume en 1622, qui ne devait point laisser de postérité de son union avec *Marie de La Cropte de Bourzac*.

Esther de Livenne se remaria avec *Isaac d'Absac*, seigneur de *Mayac*, dont elle eut des enfants. En 1665, elle vendit à ceux-ci la seigneurie de *Bouex*, qui, quatre ans plus tard, fut adjugée à leur frère utérin, *François du Lau*.

Ce ne fut qu'en 1686 que *Jean Arnould*, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial d'*Angoumois* et maire d'*Angoulême*, se rendit adjudicataire desd. terre et seigneurie, moyennant 48,600 livres, devant le parlement de *Paris*.

Bouex devait foi et hommage à l'évêque d'*Angoulême*.

Parmi les droits revenant au seigneur de *Bouex* figurait celui de faire une visite annuelle, le 1^{er} juillet, jour de *Saint Eperche* (ou *Eparche*), à l'abbaye de *Saint-Cybard* sous la ville d'*Angoulême*. Les religieux étaient obligés de lui donner à dîner — à lui et à sa suite — et de lui payer douze sols, six deniers, ainsi que l'avait prescrit *Charles de Livenne*, abbé de *Saint-Cybard*, par son testament en date du 25 mai 1545. Ces visites furent faites jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, comme le constatent les documents compulsés par notre correspondant."